



décembre 2019

Villeneuve en Perseigne : les agriculteurs s'engagent pour la biodiversité

Comment ?

Pour s'engager, les agriculteurs souscrivent à des **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** (MAEC).

Ce sont des **contrats de 5 ans passés entre un agriculteur et l'Etat** pour des pratiques en lien avec le maintien et le renouvellement du bocage et plus largement, pour la biodiversité.

84 % de la commune est éligible aux MAEC.

¹Les chiffres présentés sont basés sur des prévisions d'engagements.

²Pourcentage calculé sur la surface en zone Natura 2000 de la commune.

En chiffres¹

Villeneuve en P.

17

exploitations engagées
Dont 13 exploitation communale et 4 exploitations avec des parcelles sur la commune

29 449 ml

de haies entretenues

4
ml/ha

965 ha

de surfaces agricoles engagées

13 %²

560 524 €

Débloqués sur 5 ans

Ensemble du site Natura 2000

23

exploitations engagées

33 764 ml

de haies entretenues

1322 ha

de surfaces agricoles engagées

650 048 €

Débloqués sur 5 ans

Zoom sur Natura 2000

Le site Natura 2000 « Bocage à *Osmoderma eremita* entre Sillé-le-Guillaume et le Grande Charnie » est présent sur **15 communes** en Sarthe.

Désigné par la France, le site Natura 2000 de la commune présente **une faune exceptionnelle** à l'échelle européenne qui s'abrite dans les arbres têtards (ou trognes, souches...)

Ici il s'agit de **3 insectes** qui mangent le bois mort et indiquent la présence d'un bocage ancien :

- le Pique-prune,
- le Grand Capricorne,
- et le Lucane Cerf-volant.



Renseignements

Pauline GAUTIER

Conseillère agriculture & biodiversité
Chambre d'agriculture Pays de la Loire

15 rue Jean Grémillon CS21312,
72013 LE MANS cedex 2
Tél. +33 (0)2 43 29 24 45





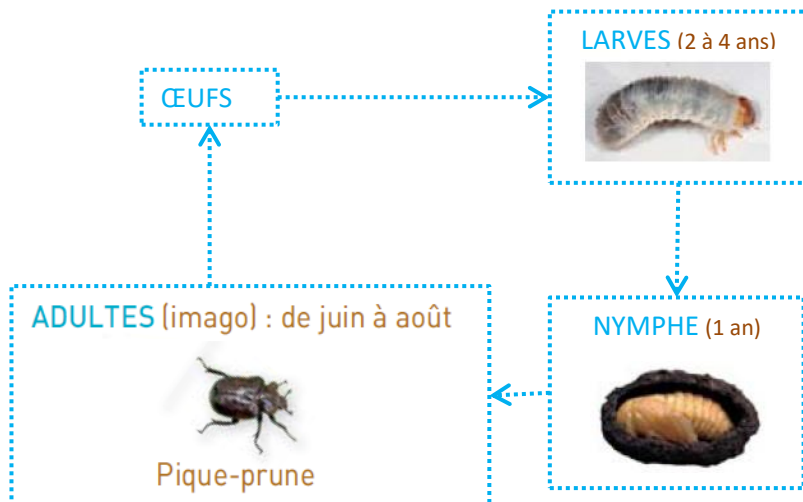
A la recherche du Pique prune

Depuis 2 ans, la Chambre d'agriculture et le CPIE recherche le Pique prune sur le site Natura 2000. Cet **insecte est discret et se trouve dans les arbres creux**. La recherche se fait avec l'accord des agriculteurs exploitant les parcelles.

3000 arbres ont été prospectés dont **36 arbres** avec des indices de présences de Pique prune.

Cette étude permet aussi d'évaluer l'état sanitaire des arbres têtards. **48 % des arbres présentent des signes de stress ou de dépérissement**. Cela est dû, entre autres, à un manque de gestion, à des changements d'occupation du sol et à des arbres anciens arrivant en fin de vie.

Pour préserver notre bocage il est important de continuer à planter et former les futurs arbres de demain !



Aide en faveur du bocage (habitants, agriculteurs, collectivités)

Pour préserver le bocage en Sarthe, le département met en place une politique d'aide pour :



- Planter des arbres isolés : 6 € / arbre
- Planter des arbres fruitiers : 15 € / arbre
- Planter des haies et des bosquets : 2 € / mètre linéaire
- Créer des arbres têtards : 10 € / arbre
- Créer ou restaurer des mares : entre 4 et 8 € / m²

N'hésitez pas à prendre contact avec **Samuèle Perrault** au Conseil départemental (02 44 02 40 43) ou **Pauline Gautier** à la Chambre d'agriculture (02 43 29 24 45).

